

Motion du 6 septembre 2022 de Mmes et MM. Louise Trottet, Valentin Dujoux, Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Manuel Zwyszig, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Anna Barseghian, Uzma Khamis Vannini, Vincent Milliard, Jacqueline Roiz, Denis Ruyschaert, Elena Ursache, Leyma Milena Wisard Prado, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier, Théo Keel, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni et Alain de Kalbermatten: «L'urgence est réelle – pour des mesures de sobriété énergétique simples et efficaces».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2022)

MOTION

Exposé des motifs

Depuis le début de la crise climatique, beaucoup d'attention a été dirigée vers la promotion des énergies renouvelables ainsi que l'efficacité énergétique. La sobriété énergétique est en revanche toujours restée un sujet délaissé.

Dans le contexte de la situation internationale (notamment de la guerre en Ukraine) et de l'augmentation du coût des matières premières et des énergies, de réchauffement climatique, et de la volonté de la Suisse de se passer du nucléaire, cette sobriété est devenue une évidence. Elle est ainsi le fil rouge des 23^{es} Assises de la transition énergétique tenues à Genève fin mai, début juin 2022. A travers l'Europe, les gouvernements annoncent des mesures drastiques d'économies d'énergie en tous genres pour faire face aux différentes pénuries qui menacent l'approvisionnement des équipements publics, des ménages et des entreprises l'hiver prochain. Au vu de l'absence pour l'instant de mesures fédérales, des mesures à l'échelle des communes s'imposent.

Considérant:

- l'augmentation de 100% du prix du gaz naturel et de 60% du mazout entre février et août 2022 dans le contexte de la guerre en Ukraine, augmentation qui pourrait se poursuivre d'ici la fin de l'année;
- l'augmentation de plus de 500% du prix de l'électricité sur le marché libre entre septembre 2021 (15 cts le kWh) et août 2022 (80 cts le kWh);
- les déficits d'approvisionnement en gaz et en électricité possibles à l'hiver 2022-2023;
- le traité de non-prolifération des énergies fossiles récemment rejoint par la Ville de Genève (voté en avril 2022);
- les canicules en série ainsi que la sécheresse historique ayant sévi à l'été 2022, symptômes planétaires du dérèglement climatique;
- l'implication des combustibles fossiles dans ce même changement;
- la nécessité de mesures rapides et efficaces pour réduire significativement la consommation de combustibles fossiles et d'électricité;

- l'annonce récente du gouvernement allemand de baisser la température des bâtiments publics à 19°C¹;
- le fait que la réduction de 1°C permet une baisse de 7% de la consommation énergétique d'un bâtiment²,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à réduire et à limiter, dès l'automne 2022, le chauffage des bâtiments publics (administration, écoles) à 19°C, sauf exceptions;
- à étudier la même mesure pour les locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM);
- à permettre le chauffage de l'eau des piscines municipales couvertes à 24°C maximum;
- à abaisser la consigne d'eau chaude à maximum 55 C° dans tous les immeubles de la GIM et à couper les pompes de circulation durant la nuit dans les locaux administratifs;
- à intensifier l'installation de détecteurs de mouvement pour la modulation de l'éclairage à l'intérieur et aux abords des bâtiments publics;
- à agir pour limiter le gaspillage lumineux en éteignant l'ensemble des locaux publics inoccupés la nuit et le week-end, tout comme l'éclairage nocturne des vitrines commerciales situées sur le territoire municipal;
- à sensibiliser les acteurs privés, les acteurs subventionnés et la population à réduire leur consommation;
- à mettre en place toute autre mesure pertinente pour réduire la consommation de combustibles fossiles et d'électricité en Ville de Genève à court, moyen et long terme, par exemple un partenariat avec SIG permettant de reverser à la Ville une prime sur l'énergie achetée mais non dépensée;
- à chiffrer les baisses de consommation qui auront été réalisées par un reporting trimestriel;
- à intégrer lorsqu'il est possible, soit lors de nouvelles constructions ou lors des réparations des logements de la GIM, un décompte individuel pour les chauffages, ainsi que pour l'eau;
- à étendre l'installation des chauffages dynamiques et régulés selon la température, dans les bâtiments publics;
- à mettre en place une météo de l'électricité en collaboration avec les SIG sur l'exemple du site français Ecowatt, pour informer les citoyens et citoyennes sur l'état du courant électrique et les aider à adopter les bons gestes au bon moment.

¹ <https://www.rts.ch/info/monde/13302681-pas-plus-de-19-degres-cet-hiver-dans-les-batiments-publics-en-allemande.html>

² Agence de la transition écologique,
<https://expertises.ademe.fr/professionnels/entreprises/performance-energetique-energies-renouvelables/lenergie-bureaux/dossier/chauffage/saviez#:~:text=La%20temp%C3%A9rature%20recommand%C3%A9e%20pour%20les,chauffage%20de%205%20%C3%A0%2010%20%25.>